

Réunion du Conseil Municipal

du 25 mars 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 25 mars 2021 à 19H30 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Comptes administratifs 2020
- 2) Comptes de gestion 2020
- 3) Délibération d'affectation des résultats
- 4) Petites Villes de Demain
- 5) Projet de parc éolien sur le territoire des communes d'Evaux les Bains et de Fontanières
- 6) Jardins Terrasses
- 7) Demande d'achat de terrain
- 8) Site Internet
- 9) Divers.

Présents : MM. Nicolas BESSON, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes. Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT.

Secrétaires de séance : Mmes Marie-Thérèse PIERRON et Maria DUSSAT

Le procès-verbal du 28 janvier 2021 est accepté à l'unanimité.

1°) Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'année 2020 :

Lotissement :

Madame Marie-Thérèse PIERRON présente le compte de gestion et le compte administratif 2020 du lotissement. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 5 440,06 € et le montant des recettes à 5 440,00 €. Le résultat de fonctionnement du lotissement est égal à -0,06 €. Avec un résultat antérieur reporté de 0 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à -0,06 €.

En investissement, le montant des dépenses s'élève à 10 961,08 € et le montant des recettes à 0 €. Le résultat de l'investissement du lotissement s'élève à - 10 961,08 €. Avec un résultat antérieur reporté de +31 357,28 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à +20 396,20 €.

Mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, le compte de gestion et le compte administratif 2020 du lotissement sont votés à l'unanimité.

Zone Industrielle :

Madame Marie-Thérèse PIERRON présente ensuite le compte de gestion et le compte administratif 2020 du bâtiment de la zone industrielle. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 2 831,18 € et les recettes à 5 436,88 €. Le résultat de fonctionnement s'élève à +2 605,70 €. Avec un solde antérieur reporté de 69,88 €, le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement s'élève à +2 675,58 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 14 343,12 € et les recettes à 32 053,69 € d'où un résultat excédentaire de +17 710,57 €. Avec un résultat antérieur reporté de - 29 332,07 €, d'où un besoin de financement de 11 621,50 €.

Mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, le compte de gestion et le compte administratif du bâtiment de la zone industrielle sont votés à l'unanimité.

2°) Budget Principal :

Madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, présente ensuite le compte de gestion et le compte administratif 2020 du budget principal. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 705 311,20 € et les

recettes à 871 389,71 € d'où un résultat excédentaire de +166 078,51 €. Avec un résultat antérieur reporté nul, le solde d'exécution cumulé s'élève à +166 078,51€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 501 912,61 € et les recettes à 674 931,41 €, d'où un résultat excédentaire de +173 018,80 €. Avec un résultat antérieur reporté de – 41 809,23 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à +131 209,57 €. Au 31 décembre 2020, les restes à réaliser s'élèvent à 99 830 € en dépenses et à 177 131 € en recettes d'où un solde d'exécution cumulé de +208 510,57 €.

Mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, le compte de gestion et le compte administratif **2020** du budget principal sont votés à l'unanimité.

4°) Petites Villes de Demain :

Petites Villes de Demain est un programme national, les communes retenues sont ciblées par la Préfecture.

Au sein de la Communauté de Communes Creuse Confluence, quatre communes avaient été retenues : Evaux les Bains, Gouzon, Jarnages et Boussac. Grâce à l'intervention de Madame le Maire, Chambon a pu intégrer ce label. Ce programme a pour objectif de travailler sur des points de revitalisation des centres bourg ; la 1^{ère} phase étant un programme d'ingénierie.

Une fiche de présentation de la commune a été réalisée avec l'aide du Syndicat Mixte Est Creuse.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec les différents intervenants : Préfecture, Département, Région, Communauté de Communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention.

5°) Projet de parc éolien sur le territoire des communes d'Evau les Bains et de Fontanières :

Madame Le Maire présente le projet qui prévoit deux éoliennes sur la commune d'Evau les Bains et une sur la commune de Fontanières. Une enquête publique est en cours.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre ce projet.

6°) Jardins Terrasses :

20 000 € de fonds européens et régionaux ont été réservés pour la remise en état des jardins terrasses. Le Service d'Insertion de la Creuse s'est rendu sur place accompagné d'élus pour évaluer la restauration des murs en pierres sèches, escaliers inclus, pose de deux terrasses en bois et végétalisation. Le montant des travaux s'élève à 24 000 € T.T.C.

La réfection du cabanon coûterait 775,50 € T.T.C.

Des élus proposent de prévoir le passage de gaines électriques pendant les travaux.

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

7°) Demande d'achat de terrains :

Monsieur Bernard BOURIQUET souhaiterait acquérir deux parcelles près de chez lui pour entreposer du bois.

Les élus se rendront sur place avant de prendre une décision.

8°) Site Internet :

Le site actuel de la mairie est obsolète. La commission a travaillé sur un nouveau projet. Trois prestataires ont été sollicités et la société Centre France qui est intervenue sur plusieurs communes a été retenue. Le coût s'élèverait entre 2 000 et 3 000 € et l'abonnement mensuel entre 25 et 30 €.

Monsieur JABRAUD, commercial à Centre France, viendra présenter différentes options lundi 29 mars à 10 heures.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour choisir l'offre la mieux adaptée.

9°) Divers :

a) Lotissement du Moulin Ferrare : le premier permis d'aménager déposé par l'architecte a été refusé pour des problèmes de réseau d'assainissement et de récupération des eaux pluviales. Après discussion, la DDT a levé ses refus et l'architecte prépare le nouveau permis et travaille parallèlement sur le Dossier de

Consultation des Entreprises (D.C.E.) et d'appel d'offre.

b) Cantine : le lave-vaisselle a été changé dans l'urgence pour un montant de 3 817,66 € T.T.C.

Les analyses effectuées cet hiver révèlent un taux de radon supérieur à la norme. Le Cabinet Larbre, spécialisé, a été contacté pour définir les travaux à réaliser.

c) Personnel : un agent communal est en arrêt maladie jusqu'au 30 avril, un autre agent communal vient les mercredis pour compenser cette absence.

d) Salle des passeports et cartes nationales d'identité : Madame le Maire remercie monsieur Didier GIRAUD qui a fait les peintures.

L'entreprise CADILLON doit venir poser le revêtement de sol.

e) Routes : le Conseil Départemental a prévu la réfection de la Route Départementale 917. La question se pose de sécuriser l'entrée de Chambon sur cette route, travaux à la charge de la commune : matérialiser la bande axiale, miroir et ralentir la vitesse.

f) Une habitante décédée n'a pas les moyens financiers, ni d'héritier, pour régler ses obsèques. La commune doit les prendre en charge.

g) Gendarmerie : des travaux d'électricité ont été réalisés dans les logements de fonction des gendarmes pour 2 000 €.

h) Pour information, Enedis est à l'origine d'importants travaux de voirie pour l'enfouissement de câbles haute tension pour relier les panneaux photovoltaïques de l'aérodrome de Lépaud au central EDF d'Evaux-Les-Bains.

i) Grande Rue du Puy : les travaux sont terminés, on attend le mobilier urbain. Les réserves ont été levées pour les entreprises CARRE et le SDEC.

j) Chauffage de la garderie : la chaudière sera changée rapidement par l'entreprise LABOUESSE, les employés municipaux vont protéger et sécuriser les lieux.

k) Le dernier terrain du lotissement du Pré Saint Vincent est en cours de vente chez le notaire de Chambon sur Voueize.

l) Les logements communaux situés au-dessus de la Caisse d'Epargne et de la pharmacie sont loués.

m) Camping : il est nécessaire d'informatiser la gestion du camping municipal. Un logiciel sera acheté chez 3D Ouest ainsi qu'un terminal de paiement. Un compte de dépôt de fonds au Trésor sera ouvert pour le paiement des droits de place par carte bleue. La gestionnaire du camping suivra une formation pour le fonctionnement du logiciel.

n) La société CREACOM GAMES a sélectionné Chambon.

o) Devis d'Auvergne COMM'UNIQUE : création de 10 panneaux de 1m X 1,5m en aluminium pour 1200 € HT. Ces panneaux de reproduction de photos anciennes de Chambon seront posés sur des places emblématiques. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire d'adapter le devis aux décisions de la commission.

La séance est levée à 21H45.

Le Maire,

Les secrétaires,

Cécile CREUZON

MT. PIERRON et M. DUSSAT